



21 mai 2021

Le honorable Mike Holland  
Ministre des Ressources naturelles et Développement de l'énergie  
[Mike.Holland@gnb.ca](mailto:Mike.Holland@gnb.ca)

La honorable Jill Green  
Ministre des Transports et Infrastructure  
[Jill.Green@gnb.ca](mailto:Jill.Green@gnb.ca)

Le honorable Gary Crossman  
Ministre de Environnement et Changement climatique  
[Gary.Crossman@gnb.ca](mailto:Gary.Crossman@gnb.ca)

### **Re: Protection des terres humides**

Les honorables Jill Green, Mike Holland et Gary Crossman,

Nous avons un problème de protection des terres humides au Nouveau-Brunswick.

Il est temps de renforcer la réglementation et l'application de la loi afin de protéger ces zones écologiques précieuses de notre province et nous vous demandons d'agir immédiatement pour y parvenir.

Nos terres humides – y compris les tourbières, les marécages, les étangs et les marais salés – sont des écosystèmes clés de la nature. Elles regorgent de vie, qu'il s'agisse d'espèces végétales uniques et rares, d'insectes, de grenouilles, de sauvagine, d'originaux ou de castors. Les terres humides offrent aux espèces sauvages l'habitat idéal pour prospérer, manger, dormir et élever leurs petits, et offrent aux Néo-Brunswickois et aux visiteurs des espaces pour l'observation



des oiseaux, le canotage, la randonnée, la photographie de la nature, la chasse et plus encore. Les terres humides protègent notre environnement et nos communautés en filtrant la pollution et en nettoyant l'eau qui s'écoule des terres agricoles et forestières. Elles contribuent à la sécurité de nos routes, de nos maisons et de nos communautés pendant la saison des inondations en retenant l'eau et nous protègent de la sécheresse en conservant l'eau pendant les périodes de sécheresse. Et surtout, elles contribuent à ralentir les changements climatiques en absorbant et en stockant l'excès de pollution par le carbone.

Les Néo-Brunswickois connaissent la valeur de nos terres humides. C'est pourquoi le public a été si préoccupé par le drainage récent de la réserve naturelle de la forêt et la terre humide de la rue Ferris par le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI). Cette action du MTI démontre que le système actuel ne répond pas aux besoins de nos zones naturelles. La réglementation relative à la modification des cours d'eau et des terres humides en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* n'était pas suffisante pour protéger cette terre humide urbaine. En outre, deux autres lois clés ont été violées: la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Lorsque le gouvernement ignore ses propres règles et que personne n'est tenu responsable, l'environnement, les citoyens qui aiment ces espaces et les espèces les plus menacées du Nouveau-Brunswick en souffrent.

Notre approche réglementaire adoptée il y a 30 ans, qui autorise l'assèchement et le pavage des terres humides, ne fonctionne tout simplement pas. Elle a été conçue à une époque où nous ne connaissions pas l'immense valeur des terres humides pour la nature et nos communautés. On ne peut pas affronter les défis actuels de la crise climatique et de la perte alarmante de biodiversité au N.-B. avec des règlements désuets.

Ministres, nous avons besoin d'une loi sur la protection des terres humides et non d'un système conçu pour permettre la modification des terres humides, et c'est dans ce but que nous demandons que:



- Le MTI examine tous ses permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide actuels en ce qui concerne l'impact sur toutes les terres humides de plus de deux hectares et publie les résultats de cette révision;
- Toutes les terres humides d'importance provinciale situées sur les terres de la Couronne soient désignées comme faisant partie des zones protégées dans le cadre du programme Patrimoine naturel 2020 et que le gouvernement s'engage dès maintenant à élaborer un plan visant à protéger 25 % de la nature du N.-B. au cours des cinq prochaines années;
- La Loi sur l'assainissement de l'eau soit révisée, en particulier pour moderniser la protection des zones côtières en mettant à jour la Politique provinciale de protection des zones côtières de 2002 et lui donner du poids, dans la loi, un règlement promis dans la Stratégie de l'eau pour le N.-B. de 2018;
- Les ententes sur les forêts de la Couronne de 2014 soient révisées dès que possible cette année afin de protéger adéquatement les terres humides, les ruisseaux et les rivières sur les terres publiques en augmentant les zones tampons et en identifiant les zones où il est interdit de couper ou de construire des routes dans les terres humides et dans toutes les zones sensibles, y compris l'habitat des espèces en voie de disparition du N.-B. telles que le saumon de l'Atlantique, la paruline du Canada, la tortue des bois et autres;
- Tous les permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide actuels pour les activités sur les terres de la Couronne et les tenures forestières industrielles doivent être accessibles au public;
- Le MTI soit requis d'entreprendre une révision de ses activités de construction et d'entretien des routes prévues pour 2021 à 2022 afin d'identifier clairement les terres humides, l'impact des activités sur les terres humides, ainsi que ses procédures pour informer les groupes et les municipalités qui détiennent ces zones dans des fiducies foncières ou par d'autres moyens tels que des réserves naturelles ou des zones d'approvisionnement en eau potable;
- Vos ministères collaborent avec le gouvernement fédéral, en particulier avec le ministère des Pêches et des Océans et avec Environnement et Changement climatique Canada, pour élaborer un plan d'action visant à identifier, à financer



et à protéger les terres humides et les côtes dans le cadre de l'engagement du Canada à accélérer la création de nouvelles zones protégées provinciales; et vous collaborez avec vos collègues du cabinet, en particulier avec le ministre de la Réforme municipale, pour veiller à ce que, dans le cadre de la nouvelle politique de planification de l'utilisation des terres, tous les décideurs et les promoteurs de projets de développement respectent des règles strictes de protection des terres humides et des zones côtières sensibles.

Nous demeurons déterminés à travailler avec vous et vos représentants pour trouver des solutions. Nous serions ravis de vous rencontrer à votre convenance pour examiner ces idées et d'autres qui permettraient de moderniser l'approche du Nouveau-Brunswick en matière de protection des terres humides.

Enfin, ministres, nous vous remercions, vous et votre personnel, de travailler en ces temps difficiles pour protéger notre santé publique.

Sincèrement,

Roberta Clowater

la Société pour la nature et les parcs du Canada-Section du Nouveau-Brunswick

Renata Woodward

Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick



*Vanessa Roy-McDougall*

Vanessa Roy-McDougall  
Nature NB

*Lois Corbett*

Lois Corbett  
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick